

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Désignation du prestataire et vendeur

La société « L&A Communication »

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros,
Ayant son siège social 20 Les Thiard – 01960 SERVAS,
Agence : 57 rue Président Edouard HERRIOT – 69002 LYON,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro
833 848 393.

Téléphone : 04 82 84 64 10

Numéro de TVA intracommunautaire : FRFR66 833 848 393

Service clientèle du site : contact@l-a-communication.fr

Service après vente : contact@l-a-communication.fr
Site internet : www.letacomunication.fr

2. Dispositions générales relatives aux présentes conditions générales de vente (ci-après, les CGV)

2.1. Objet des CGV

Les présentes CGV sont applicables à toutes les ventes de produits et services réalisées par L&A COMMUNICATION.

2.2. Domaine d'application des CGV

L&A COMMUNICATION est une agence de communication spécialisée dans la création de site internet, conceptions graphiques, de production de vidéos et le marketing.

Les présentes CGV régissent les prestations de services et les contrats de vente des produits de la société L&A COMMUNICATION (ci-après « L&A COMMUNICATION ») avec ses clients (ci-après le « Client ») et constituent avec le devis accepté les documents contractuels opposables aux parties, à l'exclusion de tous autres documents, prospectus ou photographies des produits et services qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les CGV sont rédigées ainsi que l'ensemble des informations mentionnées sur le site www.letacomunication.fr en langue française.

2.3. Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont communiquées au Client par email ou courrier postal au dos du devis proposé.

Elles sont également consultables sur le site internet www.letacomunication.fr.

Les CGV sont ainsi opposables au Client qui reconnaît, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

2.4. Modification des CGLL&A COMMUNICATION se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout momenEn cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au Client.

2.5. Clauses des CGV

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV sauf s'il s'agit d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à conclure le contrat de vente.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par L&A COMMUNICATION ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

3. Produits et prestations services proposés

3.1. Produits

L&A COMMUNICATION réalise dans le cadre de ses missions des créations graphiques, Design, supports de communication / Print, logos, cartes de visites, roll up, flyers, fichiers informatiques (à savoir tous fichiers numériques, à un format défini, permettant la représentation sur un appareil électronique et/ou numérique d'une œuvre de l'esprit) et toutes créations sur tous supports (à savoir toutes œuvres de l'esprit matérialisées par tous documents selon tous les modes présents et à venir sur tous supports) ci-après désignés les « produits ».

3.2. Services

L&A COMMUNICATION propose un ensemble de services à savoir notamment la réalisation de sites internet, sites e-commerce et leur maintenance, référencement, gestion de mails, community manager, la réalisation de prestations audio-visuelles et la réalisation de prestation marketing ci-après désignés les « prestations de services » ou « services ».

Au titre des services L&A COMMUNICATION propose et commercialise trois catégories principales de services de création de sites internet :

- La création de site internet « vitrine » avec la création standard de 5 pages ou 10 pages ;
- La création de site internet e-commerce qui propose de manière standard la vente de 10 produits ;
- La création de sites internet spécifiques pouvant comporter des modules de géolocalisation, market place, modules de paiement ;

La prestation de maintenance du site internet d'une durée initiale de 12 mois inclus de manière standard 6 modifications par an du site, l'administration du site, la gestion de l'hébergement et du nom de domaine, l'accès du client au backoffice du site.

Le texte du site internet proposé est créé par L&A COMMUNICATION.

Les produits et services proposés sont détaillés sur le bon de commande communiqué au client par L&A COMMUNICATION.

4. Prix

4.1. Prix de vente

Sauf convention contraire, nos prix s'entendent hors taxes, matériel emballé pour les produits, au départ de l'agence ou de nos serveurs et frais de port à la charge du Client, y compris pour les livraisons partielles.

Tout emballage spécifique demandé par le Client ou inhérent aux caractéristiques de la commande fera l'objet d'une facturation complémentaire.

4.2. Modification

L&A COMMUNICATION se réserve le droit de modifier le prix des produits et des prestations de services proposés à tout moment, étant entendu que le prix figurant sur le devis, le jour de la commande sera le seul applicable au Client.

Le prix total indiqué sur la facture de la commande du Client est le prix définitif, toutes taxes comprises (TTC).

5. Offre

Les produits et services sont facturés au tarif en vigueur au jour de l'exécution de la commande. Les offres de prix formulées par L&A COMMUNICATION sont valables un mois sauf accord contractuel autre établis dans le devis.

6. Commande

6.1. Etape de la commande

Les commandes sont fermes pour le Client dès acceptation et signature du bon de commande avec la mention « Bon pour Accord ».

Elles deviennent fermes et définitives après acceptation expresse par les services de L&A COMMUNICATION.

A défaut de réception de l'accord du Client, ou bien à compter de la date d'expiration du bon de commande, la proposition est considérée comme annulée et L&A COMMUNICATION se réserve le droit de ne pas réaliser sa prestation.

L'acceptation du bon de commande entraîne acceptation des CGV, qui auront été communiquées au Client avec le bon de commande. Cette acceptation forme le contrat.

6.2. Modification de commande

Toute modification de commande par le Client après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de L&A COMMUNICATION.

7. Contrat

7.1. Conclusion

Le contrat de vente est ainsi formé au moment de la confirmation expresse de sa commande par L&A COMMUNICATION.

7.2. Archivage et preuve

L'acceptation expresse du bon de commande par L&A COMMUNICATION vaut preuve de la transaction.

7.3. Rétractation

Aucune annulation, totale ou partielle, de commande définitive ne peut être acceptée, sauf accord exprès de L&A COMMUNICATION.

Le Client ne dispose d'aucun délai de rétractation sur l'achat des produits ou des services.

8. Durée

Le Contrat est conclu pour la durée initiale fixe, indivisible et irrévocable inscrite sur le premier Bon de commande souscrit par le Client.

Au cours de l'exécution du contrat si le client souscrit une nouvelle prestation pour une durée spécifique le contrat initial est reconduit jusqu'au terme de la durée spécifique si celle-ci est supérieure à la durée du contrat initial.

Selon l'offre le contrat pourra faire l'objet d'une tacite reconduction.

9. Paiement

8.1. Modalités de paiement

Le paiement intervient par le règlement d'un acompte à hauteur de 30% lors de la commande pour les produits et 30% pour les prestations de services, le solde étant payé à la livraison sauf accord contractuel autre établis dans le devis.

Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire.

Pour les services d'abonnement le paiement s'effectue par prélèvement bancaire.

8.2. Pénalités de retard

Passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de la facture (article L441-6 du Code de commerce).

Dans le cas où les sommes dues sont réglées après la date d'échéance, l'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement fixée à l'article D.441-5 du Code de commerce est applicable de plein droit.

10. Clause de réserve de propriété

L&A COMMUNICATION reste propriétaire des produits livrés, jusqu'à complet paiement de leur prix, en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil et à l'article L624-16 du Code de commerce, même en cas d'octroi de délais de paiement.

La présente clause n'empêche pas que les risques éventuels liés aux produits soient de la seule responsabilité du Client dès la livraison.

11. Sous-traitance

L&A COMMUNICATION est expressément autorisée par le Client à sous-traiter tout ou partie des produits et/ou prestations de services qu'elle réalise.

12. Modalités d'exécution des prestations de services

L'exécution des prestations de services est réalisée par phases successives, conformément aux modalités et délais de réalisation convenus avec le Client.

La finalisation de chaque phase d'une prestation de service se traduira par la remise d'un document.

13. Obligations du Client

Pour permettre à L&A COMMUNICATION de mener à bien sa prestation, le Client devra mettre à disposition de L&A COMMUNICATION un cahier des charges précisant ses besoins et ses souhaits dans le cadre de la réalisation de la prestation.

Le Client s'engage à collaborer avec L&A COMMUNICATION pour lui permettre de mener à bien sa prestation, et notamment à lui communiquer toute information ou complément d'information nécessaire à l'exécution de sa prestation, sur simple demande.

La prestation fournie par L&A COMMUNICATION se limite aux seules prestations convenues dans le Bon de commande, l'attention du Client étant attirée sur le fait que la définition et les limites de la prestation ont été arrêtées sur la base des seuls renseignements donnés par lui et dont il assume l'entière responsabilité.

A ce titre, tous travaux supplémentaires donneront lieu à un devis qui sera accepté dans les conditions des présentes CGV.

Le Client garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle ou industrielle et/ou qu'il possède les autorisations nécessaires pour l'utilisation et la diffusion des contenus fournis à L&A COMMUNICATION pour la réalisation de ses prestations.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des contenus fournis à L&A COMMUNICATION, et garantit L&A COMMUNICATION contre tous risques encourus au titre desdits contenus, et notamment licéité, contrefaçon, risque viral.

14. Sites internet

14.1. Création

La validation du bon de commande par L&A COMMUNICATION vaut formation du contrat.

Le Client devra fournir à L&A COMMUNICATION au jour de la signature du bon de commande l'intégralité du contenu destiné à être intégré sur le Site internet.

A la demande du client L&A COMMUNICATION pourra récupérer directement du contenu appartenant au client et indiqué par lui lors de la réalisation du dossier de création.

L&A COMMUNICATION ne saurait être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'intégration d'un contenu pour des motifs tenant à une incompatibilité de format ou d'une impossibilité technique de récupération du contenu.

Le Client reste propriétaire des contenus intégrés sur le site internet.

Le client est informé que chaque page du Site internet pourra contenir au maximum des contenus équivalents à une page écran de 1 500 caractères.

L&A COMMUNICATION créera un nombre minimum de 5 pages selon la formule choisie. Au-delà un devis spécifique sera établi. Le volume de stockage du site internet ne dépassera pas 1 GO.

- L&A COMMUNICATION transmet le dossier de création du site internet au client dans un délai estimé de 10 jours à compter de la validation du bon de commande par L&A COMMUNICATION.
- Le client dispose ensuite d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider le site internet ou transmettre à L&A COMMUNICATION ses modifications ; Les modifications devront être effectuées en une fois par le client ;

A défaut de retour du client dans le délai de 7 jours, le site internet est définitif.

- L&A COMMUNICATION assure la livraison définitive du site internet chez le client et remet un procès-verbal de livraison

14.2. Compte personnel

L&A COMMUNICATION créé un compte personnel du Client comprenant un identifiant et un mot de passe.

L&A COMMUNICATION remet au client ses identifiant et mot de passe lui permettant d'accéder au Compte personnel, gérer son interface administration appelé aussi back office et d'administrer certains modules en fonctions de l'offre souscrite.

14.3. Hébergement – gestion de noms de domaine et d'adresse email

Dans le cadre de sa mission d'hébergement du site internet du Client, L&A COMMUNICATION fera assurer l'hébergement du site internet par un hébergeur dont la capacité de stockage est adaptée au site internet lors de sa mise en place.

L&A COMMUNICATION communiquera au Client les Conditions générales d'hébergement de l'hébergeur. Ces dernières s'appliqueront au Client dans toutes leurs dispositions.

L'hébergeur se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment le service d'hébergement notamment à des fins de maintenance, d'amélioration de ses infrastructures, de défaillance des infrastructures. L&A COMMUNICATION et l'hébergeur ne pourront voir leur responsabilité engagée en cas d'interruption des services d'hébergement, de dysfonctionnement du réseau internet ou du matériel du client.

Le Client assume l'entière responsabilité des contenus du site internet objet de l'hébergement et s'engage à ne mettre en ligne qu'un contenu licite, exempt de toute atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs ou aux droits des tiers, notamment de propriété intellectuelle.

Dans le cadre de certaines prestations le client choisit son nom de domaine et ses mots clés nécessaires au référencement.

L&A COMMUNICATION pourra toutefois faire des propositions au client en fonction de leur disponibilité et de leur pertinence. Le client reste seul responsable des choix qu'il effectue et de leur conformité notamment aux droits de propriété intellectuelle.

L&A COMMUNICATION mettra à disposition du client 3 adresses de courrier électronique accessible via la messagerie.

Sauf mention contraire dans le bon de commande, toute prestation d'hébergement, de gestion de noms de domaine et d'adresse email est valable pour une durée de 1 an. Le contrat se renouvellera ensuite de plein droit par tacite reconduction pour une nouvelle période de 1 an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de 3 mois précédant la fin de cette période.

La société L&A COMMUNICATION reste propriétaire du nom de domaine pendant toute la période du contrat de maintenance. Le nom de domaine sera transféré au client à l'issue du contrat et sous réserve que le client est réglé la totalité des sommes dues à L&A COMMUNICATION.

L&A COMMUNICATION ne saurait être responsable de la perte du nom de domaine pour le cas où le client n'aurait pas renouvelé le nom de domaine à l'issue du contrat.

15. Propriété des travaux

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de L&A COMMUNICATION. Sauf mention contraire figurant sur le bon de commande, les fichiers de production et les sources restent la propriété de L&A COMMUNICATION.

Seul le produit fini sera adressé au client à l'issue du contrat et après règlement de la totalité des sommes dues.

16. « Print »

Avant de procéder à toute impression de document dit « Print » (désigne l'ensemble des supports imprimés utilisés en marketing), L&A COMMUNICATION réalisera un Bon à tirer (numérique ou papier) qui devra être validé par le Client pour déclencher tous travaux d'impression.

La validation du Bon à tirer par le Client vaut acceptation du contenu du document par le Client, et constitue une validation de conformité du Bon à tirer aux spécifications de la commande.

Par conséquent, à compter de la validation du Bon à tirer par le Client, L&A COMMUNICATION est déchargée de toute responsabilité sur la prestation exécutée conformément audit Bon.

17. Post production

Toute réservation de salle de montage, ou d'enregistrement ou de matériels spécifiques nécessaires à la réalisation de prestation audio-visuelles nécessite le règlement par le Client d'un acompte de 30% du montant de la prestation globale (acompte au minimum égal au montant des réservations engagées par L&A COMMUNICATION au titre du matériel et salles nécessaires).

Les images brutes réalisées lors du tournage sont conservées pendant 3 mois par L&A COMMUNICATION. Le Client peut récupérer ces images durant cette période. Une fois ce délai passé, L&A COMMUNICATION pourra supprimer les images sans aucun préavis.

18. Comunity manager

La prestation de community manager inclus de manière standard la publication de 4 contenus par mois.

Les photos utilisées par L&A COMMUNICATION dans le cadre de la prestation de community manager sont la propriété exclusive de L&A COMMUNICATION.

19. Livraison

19.1. Livraison

Les livraisons sont faites à l'adresse postale indiquée dans le Bon de commande ou à l'adresse email communiquée par le Client.

La livraison est réalisée par la mise à disposition des produits dans les locaux de l'agence et/ou sur les serveurs informatiques de L&A COMMUNICATION.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas permettre au Client d'annuler une commande, de refuser les produits ou de réclamer une indemnité.

En cas d'indisponibilité de certains produits, L&A COMMUNICATION pourra procéder à des livraisons partielles qui donneront lieu à émission de factures et paiement dans les mêmes conditions que les livraisons complètes.

Les produits livrés par internet seront hébergés sur un serveur ftp dont l'adresse sera communiquée au Client par email.

19.2. Réclamation et retour

Les produits voyagent aux frais et risques du Client. En conséquence, le Client doit examiner les produits dès leur réception de façon à pouvoir consigner toute perte ou avarie sur la décharge acceptée par le transporteur. Le Client doit par ailleurs notifier au transporteur, dans les trois jours de la réception des produits, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, tout défaut ou manquant résultant du transport.

Toute action du Client contre le transporteur sera réalisée à ses frais et risques.

En cas de non-conformité de la marchandise ou de vices cachés, le Client pourra retourner la commande à L&A COMMUNICATION pour échange sans pénalité.

Néanmoins, les produits concernés doivent être retournés dans leurs emballages d'origines, intacts, sans traces d'utilisation et accompagnés de tous les documents fournis lors de la livraison. De plus, aucune marchandise ne peut être renvoyée sans le consentement préalable et les instructions de réexpédition de L&A COMMUNICATION.

En cas de problèmes ou de réclamations, le Client sera donc prié de contacter notre service après vente par téléphone au 04 82 84 64 10 ou par email à : contact@l-a-communication.fr

Les produits objet du retour doivent être adressés à :

L&A COMMUNICATION
20 Les Thiard – 01960 SERVAS

Les frais de retour restent à charge du Client.

20. Garanties

20.1. Garantie légale

La garantie ne porte que sur les vices cachés et est exclue en cas de défauts résultant de cas de force majeure, de l'usure normale du produit, de détérioration ou d'accident provenant de négligence, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation défectueuse ou non conforme aux spécifications du fabricant et/ou de L&A COMMUNICATION. Toute modification, réparation ou autres travaux réalisés sur le produit par un tiers ou par le Client exclut l'application de la garantie.

La garantie ne pourra donner lieu, si elle est recevable, qu'au remboursement ou au remplacement des produits, au choix de L&A COMMUNICATION.

20.2. Garantie contractuelle

Pour les produits neufs, seule la garantie éventuellement accordée par les fournisseurs est applicable.

Tout défaut de conformité des produits par rapport aux préconisations de la commande, ainsi que tout vice affectant les produits, devront être notifiés à L&A COMMUNICATION dans les 2 jours ouvrables de la réception des produits.

Sous réserve des dispositions légales impératives, aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé ce délai.

21. Responsabilité

21.1. Etendue

L&A COMMUNICATION ne pourra en aucun cas être tenue à l'indemnisation des dommages indirects tels que, notamment, perte d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de données, fichiers, enregistrements de toute sorte ou tout autre préjudice financier subi par le Client ou un utilisateur final. Tout préjudice subi par un tiers est assimilé à un dommage indirect.

Le Client est responsable des mesures de sauvegarde des informations contenues dans le produit au moment de la prestation. L&A COMMUNICATION ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes ou dégradation d'informations et de données.

Les conseils et avis techniques communiqués ainsi que les solutions préconisées par L&A COMMUNICATION dans le cadre de la vente d'un produit ou à l'occasion d'une prestation de service, sont fondés sur les informations transmises par le Client et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

A ce titre, L&A COMMUNICATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens et aucunement à une obligation de résultat.

Ainsi L&A COMMUNICATION n'est tenue que d'une obligation de moyens au titre de la prestation de référencement et ne saurait être tenue pour responsable du défaut de visibilité du site internet.

L&A COMMUNICATION ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages qui pourraient résulter des prestations de ses sous-traitants qui restent seuls responsables de leurs défaillances éventuelles.

22. Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

23. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge de la partie empêchée.

24. Résolution du contrat

24.1. Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause « Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations » figurant ci-après, intervenir que 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer

la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

24.2. Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause « Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations » figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

24.3. Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect de l'obligation suivante :

- le non-paiement à l'échéance des produits et services commandés par le Client à L&A COMMUNICATION ;
- la non-réalisation de prestation ou fourniture du produit par L&A COMMUNICATION dans le cadre des conditions normales telles que définies dans les présentes Conditions générales de vente et le Bon de commande de mission.

Le contrat pourra être résolu au gré de la partie lésée.

24.4. Dispositions communes aux cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

25. Données personnelles

L&A COMMUNICATION se réserve le droit d'élaborer un fichier comportant des informations sur tous ses clients, de collecter ces informations en utilisant notamment des cookies, et de les communiquer à des partenaires commerciaux.

Le client donne son accord exprès à la constitution de ce fichier, comportant toutes les informations relatives à l'utilisation du site Internet www.letacommunication.fr et des produits que L&A COMMUNICATION peut obtenir.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les clients peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant à L&A COMMUNICATION. Par ailleurs, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Ces actions peuvent être exercées via le site ou à l'adresse suivante : contact@l-a-communication.fr

26. Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

27. Règlement des litiges

En cas de litige relatif à la violation d'une obligation contractuelle du présent contrat, les parties s'engagent, dans un premier temps, à rechercher une solution amiable.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, la compétence en cas de contestation sera attribuée aux tribunaux de BOURG-EN-BRESSE, nonobstant la pluralité de défendeurs ou en cas d'appel en garantie.

28. Droit applicable

Le présent contrat et les CGV le régissant sont exclusivement soumis à la loi française.